



Volet : restauration de la continuité

Aménagement du plan d'eau
de Roc de la France

Région : Occitanie

Département : Lot

Délégation : Rodez

Commune concernée : Latronquière

Bassin-versant : Célé

Interlocuteur de l'Agence : Guillaume LECHAT

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE ETUDES ET TRAVAUX

Syndicat mixte Célé Lot médian (SmCLm)

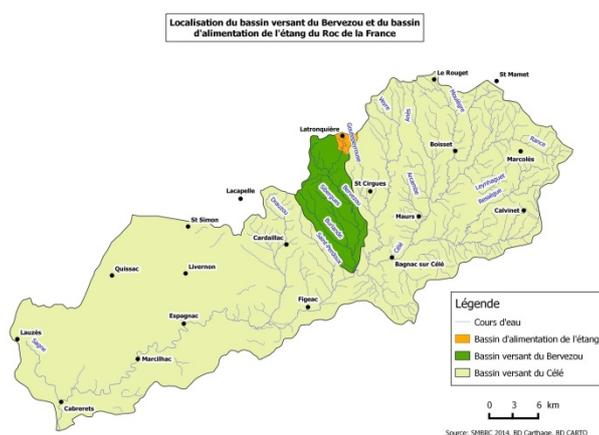
PARTENAIRE

Agence de l'eau Adour-Garonne

CONTEXTE ET HISTORIQUE

L'étang du Roc de la France a été construit dans les années 1960 pour développer les loisirs aquatiques (baignade et pêche) sur la commune de Latronquière. Cet étang est situé sur le cours d'eau du Goutepeyrouse (classé en liste 1), qui se jette dans le Bervezou (classé en liste 2). Ce dernier a une qualité de l'eau réputée excellente et un fort potentiel piscicole : il abrite des populations parmi les plus remarquables du département du Lot, comme le chabot et la truite fario.

Dans les années 1970, suite à une épidémie de poliomyélite, le maire s'est vu dans l'obligation d'interdire la baignade. Seule l'activité de pêche a alors perduré sur cet étang, un grand plan d'eau ayant été créé à Sénailac-Latronquière (lac du Tolorme) pour maintenir une activité de baignade dans ce secteur.



PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

A l'origine de l'étang du Roc de la France, un seuil (structure bétonnée et matrivertical de 1,80m) a été construit directement sur le cours d'eau du Goutepeyrouse, formant ainsi un plan d'eau d'environ 9000 m² avec une profondeur moyenne de 60 cm. Au-delà de son impact sur la dégradation de la qualité de l'eau en aval qui pouvait poser problème pour le captage d'eau potable de Longuecoste, ce seuil représentait un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, selon une mesure ICE réalisée par l'ONEMA en 2013. Cet ouvrage a été intégré à l'opération coordonnée de rétablissement de la continuité écologique portée par le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian (SmCLm) pour plusieurs raisons :

- La régularisation de la situation réglementaire de l'ouvrage ;
- L'absence d'usage ni de potentiel pour cet ouvrage ;
- L'impact de cet ouvrage sur la température du Bervezou, cours d'eau avec un fort potentiel piscicole mais dégradé à l'aval immédiat du seuil;
- La présence, à proximité du site, de zones humides remarquables et de tourbières, véritables réservoirs de biodiversité.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Rétablir la continuité écologique - piscicole et sédimentaire - dans le cadre d'un projet global à l'échelle du bassin du Célé ;
- Restaurer une zone humide d'un hectare et reconnecter les tourbières et zones humides voisines au cours d'eau ;
- Réhabiliter et valoriser un site naturel à vocation pédagogique.

DESCRIPTION DU PROJET

Compte tenu de l'absence d'usage sur le site, de la difficulté à l'entretenir, du fort envasement de la retenue, de la dégradation de la qualité de l'eau et du milieu privant l'accès des salmonidés au potentiel de frayères du Bervezou, le scénario de l'effacement du plan d'eau proposé par le bureau d'études ECOGEO a été retenu par la collectivité propriétaire du site. Il s'agissait alors de restaurer le plan d'eau en zone humide et de mettre en valeur le site pour une réappropriation de cet espace naturel par la mise en place de panneaux informatifs associés à des cheminements piétonniers.



Plan d'eau avant travaux en 2016 ©SmCLm

COÛT DU PROJET

- Tranche 1 : 45 360 €
- Tranches 2 et 3 : 280 000 €

DURÉE DU PROJET

- 2016 à 2018

PLAN DE FINANCEMENT

- Tranche 1 : 80% AEAG
- Tranche 2 et 3 : 100% AEAG (AAP continuité)

LES OPERATIONS

L'aménagement de la zone d'emprise de l'ancien plan d'eau s'est déroulé en 3 tranches :

- Tranche 1 : abaissement progressif de la lame d'eau, implantation d'un bassin de décantation à l'aval et d'une pêcherie, projet pédagogique pour les scolaires ;
- Tranche 2 : abaissement complet du plan d'eau et suppression totale du seuil ;
- Tranche 3 : terrassement pour le remodelage de l'assiette de l'ancien plan d'eau, restauration du lit mineur et de la zone humide, plantations, reconnexion de l'affluent pour la mise en place d'un dalot, aménagement et valorisation du site pour l'accès au public.



Vidange du plan d'eau ©SmCLm



Zone humide restaurée post travaux ©SmCLm

GAINS ATTENDUS

→ Morphologiques

Gains en termes de dynamique naturelle du cours d'eau, de restauration d'un hectare de zones humides et de reconnexion avec des zones humides amont d'intérêt majeur (tourbières).

→ Ecologiques

Gain lié au rétablissement de la circulation des espèces, permettant notamment l'accès des salmonidés aux frayères situées en amont du plan d'eau.

Amélioration de la résilience des milieux aquatiques face au changement climatique : limitation de l'augmentation de la température de l'eau et soutien des débits à l'étiage du cours d'eau grâce à la restauration de la zone humide.

→ Sociétaux

Sécurisation de la ressource en eau potable (point de prélèvement situé en aval du site).

Réappropriation d'un site naturel par la population locale.

SUIVI ET EVALUATION

Suivis piézométriques, photographiques, inventaires faunistiques et floristiques, suivi des populations piscicoles.

LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Article L214-17 du code de l'environnement
- Circulaire du 25/01/2010 relative au Plan National de la Continuité Ecologique

LES POINTS FORTS DU PROJET

Des bénéfices d'ordre morphologiques et écologiques sont d'ores et déjà observables :

- ➔ L'effacement de l'étang a permis de restaurer un linéaire de 400m de cours d'eau, qui a retrouvé sa sinuosité et une diversité de faciès et de substrats favorables à la Truite fario et à ses espèces accompagnatrices.
- ➔ La continuité écologique a été rétablie, permettant un transit sédimentaire et une circulation piscicole en montaison et dévalaison. Les surfaces granulométriques favorables à la Truite fario en amont du plan d'eau sont maintenant accessibles. Il est observé une évolution du peuplement piscicole vers la conformité, avec le retour de la Truite fario, une forte réduction des espèces exotiques envahissantes ainsi qu'une diversification des espèces patrimoniales.
- ➔ La qualité de l'eau s'est améliorée avec le rétablissement d'un régime thermique et la suppression de l'impact sur l'oxygène dissous.
- ➔ La restauration d'un hectare de zone humide a permis de retrouver des fonctionnalités hydrauliques et écologiques proches de l'équilibre naturel, ce qui contribue à une meilleure résilience face au changement climatique.
- ➔ Il est observé une stabilisation des habitats naturels humides diversifiés et étendus, avec une mosaïque de plus de 10 habitats contre 4 dans la situation avant travaux.

Ce projet apparaît également très positif au regard des bénéfices sociétaux :

- ➔ La restauration des fonctions hydrauliques et écologiques du site contribue à préserver la qualité de l'eau et l'usage eau potable en aval, en s'affranchissant des contraintes réglementaires qui étaient liées à l'ouvrage et avec des coûts limités.
- ➔ Les habitants de Latronquière se sont appropriés ce nouveau lieu naturel comme zone de promenade. Ils apprécient son aspect plus sauvage, moins artificiel que l'étang. De nombreux promeneurs parcourent les 2 km de sentier entre le centre-bourg et la zone humide restaurée. Les pontons aménagés sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Une activité de géocaching a également été mise en place par la collectivité sur ce site pour en renforcer son attractivité.
- ➔ Un projet pédagogique a été mené avec des collégiens et des élèves de primaire, qui ont participé à l'élaboration d'une lettre d'information sur le projet. Des animations scolaires ont également été organisées, lors de l'inauguration du site ou encore dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.

LES FACTEURS DE REUSSITE

- ➔ Le critère financier a été l'élément déterminant dans le choix entre le scénario d'effacement (avec une aide de 80% sur l'opération d'effacement et 100% sur la renaturation) et le scénario de maintien de l'étang avec aménagement d'une passe à poisson (sans aide financière).
- ➔ Le fait que le foncier appartenait à la collectivité a simplifié la mise en œuvre du projet.
- ➔ La présence du lac du Tolorme dans le secteur, où peuvent être pratiquées des activités de loisirs (baignade et pêche), a également favorisé le choix de l'effacement de l'étang.
- ➔ Les nombreuses actions de valorisation du site (aménagement d'une aire d'accueil, d'un sentier pédagogique avec cheminement piétons et panneaux informatifs) ainsi que sa promotion touristique (réalisation d'un film et organisation de visites du site avec des animations auprès des scolaires et du grand public) ont contribué au succès de ce projet.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ➔ Dans le cadre de la réunion publique organisée en amont du projet, une certaine opposition s'est manifestée, liée à l'attachement à un patrimoine aménagé 20 ans auparavant dont subsistaient des souvenirs de baignade, de patinage ou de pêche. Mais dans le même temps, tout le monde avait conscience qu'il n'était plus possible de laisser l'ouvrage en l'état.

- Les réunions de sensibilisation sur le projet et ses bénéfices n'ont néanmoins pas permis d'éviter quelques actes de vandalisme (panneaux abimés, arbres coupés...).
- Les interventions de gestion différenciée et durable de la zone humide (combinaison de secteurs sans intervention, de secteurs boisés ou de secteurs fauchés), réalisées depuis 2018 par le SmCLm (CATZH / PPG Célé) en collaboration étroite avec la commune de Latronquière (adhérente CATZH), ont abouti à un paysage renaturé. Ce nouveau paysage apparaît comme « fouillis » aux yeux de certaines personnes qui fréquentent le site. Il existe donc encore un enjeu de sensibilisation sur l'entretien de ce site.

LES PERSPECTIVES

- La commune de Latronquière a été labélisée Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en 2020. Dans la continuité de cet aménagement, la collectivité a acquis 4,2 ha supplémentaires en amont immédiat du site (dont 2,4 ha de zones humides tourbeuses) afin de les préserver et valoriser en lien étroit avec la CATZH Célé.
- De plus, cet aménagement était intégré dans une opération coordonnée de la continuité écologique, qui devait rendre franchissable l'ensemble des ouvrages sur le Bervezou, en les équipant ou en les effaçant.
- La question du foncier se pose pour pérenniser les investissements : est-ce que le syndicat doit se porter acquéreur des parcelles attenantes à restaurer ?
- Il existe également un projet d'intégration du site naturel du Roc de la France au chemin de Conques à Rocamadour, qui pourrait potentiellement attirer de nombreux pèlerins sur le site.

SOURCES

- Entretiens avec Mme LAVERGNE (Maire de Latronquière), M. HAMMERSCHMIDT (adjoint de Latronquière lors du lancement du projet), M. JAULIAC (habitant de Latronquière), M. LABORIE (Président du SmCLm), M. TOURNIER (Directeur adjoint du SmCLm) et M. PREVITALI (Animateur CATZH Célé - SmCLm)
- Film de valorisation du site réalisé en 2018

Date de rédaction : décembre 2021